

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN

DU 6 DECEMBRE 2016 A LA MAIRIE DE RUSSIN

Présents M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

Procès-verbal Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2016
 2. Informations de la mairie
 3. Fixation dates prochaines séances du conseil municipal
 4. Déchets - Règlement
 5. Cautionnement emprunt pour la Fondation
 6. Divers
-

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00 et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux.

Avec un jour d'avance, il souhaite également, au nom du conseil municipal, un Joyeux Anniversaire à M. Didier Frossard.

1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2016

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2016 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Remerciements

M. Hutin remercie les conseillers municipaux pour leur participation au repas des aînés ainsi que pour la décoration du sapin.

3. **Fixation dates des prochaines séances du conseil municipal**

- 31 janvier 2017
- 21 février 2017
- 21 mars 2017
- 25 avril 2017 (présentation des comptes 2016)
- Lundi 15 mai 2017 (approbation des comptes 2016)
- 13 juin 2017

4. **Déchets – Règlement**

Les conseillers municipaux ont reçu un projet de règlement sur la gestion des déchets. Il a été élaboré afin de répondre à certains engagements et pour se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations fédérales et cantonales.

Tout d'abord, M. Favre tient à remercier sa commission pour le travail qui a été accompli, ce travail a été fastidieux et harassant pour la rédaction de ce projet de règlement, fort compliqué pour notre petite commune, il sied de rappeler qu'auparavant il n'y en avait pas.

M. Favre parcourt dans les grandes lignes le projet règlement et évoque les éléments principaux.

Art. 3 : il est relevé les définitions des divers déchets.

Art. 7 : Les différents emplacements

Art. 9 : Le compost individuel

Art. 20 : Déchets de cuisine : Pour rappel, l'Etat et les communes lancent une vaste opération en faveur du tri des déchets de cuisine en distribuant des petites poubelles vertes. Ce bac permet aux déchets de cuisine de se déshydrater sans nuisances olfactives. Un kit par ménage sera distribué une fois la validation de ce règlement.

La régie des immeubles des Terrasses de Russin a fait la demande par rapport à ces déchets. En séance de commission, il a été décidé de procéder à un test à la route des Molards. Tous les habitants de la commune pourront y déposer leurs déchets organiques et, si suite au test nous voyons qu'il y a un intérêt certain pour ce type de recyclage, nous verrons pour organiser d'autres points de collectes. La période d'essai est fixée de février à octobre 2017 (à confirmer).

Concernant les déchets urbains des entreprises

Dès janvier 2017, la commune n'a plus la possibilité de lever gratuitement les déchets des entreprises. (Loi cantonale sur la gestion des déchets – LGD).

Si l'entreprise ne souhaite pas bénéficier de la prestation de la commune pour la collecte de leurs déchets, elle peut les faire lever directement par ses soins ; elle doit remettre, chaque année, à la commune une copie du contrat qu'elle a conclu avec un prestataire privé.

Pour une égalité de traitement sur l'ensemble des communes du Mandement, la taxe fixée est identique dans les trois communes du Mandement.

Cette taxe sera évaluée en fonction du type d'activité ainsi que du nombre d'employés.

Art. 34 Déchets lors de la manifestation

La collecte, le transport et l'élimination des déchets engendrés par des manifestations sont à la charge des organisateurs.

Ce nouveau règlement, préparé par la commission déchets devra être validé par le Conseil municipal de la commune à la prochaine séance du mois de janvier 2017. M. Favre se tient à la disposition des conseillers, les invite à prendre le temps de relire ce projet de règlement et lui faire part des remarques ou observations au plus vite.

5. Cautionnement emprunt pour la Fondation

Sur demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal n'a pas d'opposition à cautionner l'emprunt de la Fondation pour le logement pour la rénovation des immeubles. Une délibération sera présentée au mois de janvier 2017.

6. Divers

6.1. Association « les amis de Sentinelles »

M. Hutin a été saisi d'une demande concernant l'Association « les amis de Sentinelles » et la soumet au conseil municipal.

Il passe la parole à M. Membrez :

L'Association « les amis de Sentinelles », est une association venant au secours des enfants atteints de noma, maladie infectieuse à l'évolution foudroyante, cette maladie figure parmi les actions prioritaires de cette association. A la croisée de la malnutrition, des maladies infantiles et des droits de l'homme, le noma affecte les enfants des régions en développement et en particulier des pays d'Afrique de l'ouest. Sans traitement, ces enfants décèdent dans 70 à 90% des cas. S'ils survivent, ils gardent de lourdes séquelles, la maladie créant d'horrible mutilation sur les visages.

Le Président de cette association est le professeur Denys Montandon, médecin, spécialiste en chirurgie générale et en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, ancien Professeur et chef du Service de Chirurgie Plastique aux Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG).

Le projet de l'Association « les amis de Sentinelles » propose la prise en charge médicale d'enfants atteints de noma au Burkina Faso et leur garantit l'accès, au besoin, à une chirurgie reconstructive.

Contrairement à d'autres ONG travaillant dans le même domaine, la prise en charge de Sentinelles ne s'arrête pas avec l'intervention chirurgicale, mais le suivi se poursuit pendant des années avec une attention particulière pour les enfants nécessitant une physiothérapie à long terme, ainsi que pour ceux ayant des difficultés économiques ou de réinsertion sociale.

Sentinelles transfère à Genève les cas complexes qui nécessitent plusieurs temps opératoires et des interventions impliquant des techniques microchirurgicales et/ou des greffes osseuses. Ces enfants sont opérés aux HUG où ils restent hospitalisés pour de courts séjours.

Entre les différentes opérations, ils vivent à «La Maison» de Massongex en Valais, lieu d'accueil appartenant à Terre des Hommes. De retour dans leur pays, ils séjournent d'abord quelques semaines au Centre puis sont accompagnés dans leurs familles

M. Membrez propose de venir en aide à cette association Les amis de Sentinelles en participant à une contribution financière. Il apprécie énormément le dévouement du Dr Montandon pour son engagement qu'il a auprès de cette association.

M. Hutin pose la question de savoir si le conseil municipal est d'accord de rentrer en matière.

Après réflexion et discussion, à l'unanimité des membres présents, les conseillers municipaux acceptent d'octroyer la somme de Fr 10'000.— pour aider la lutte contre cette maladie.

6.2. Voyage mi- législature des conseillers municipaux avec conjoints

Le voyage mi-législature des conseillers municipaux avec conjoints aura lieu du 25 au 28 mai 2017 à Marseille (visite de Marseille et sa région, calanques et Cassis).

Départ le 25.05.2017 à 12h40 et retour le 28.05.2017 vers les 17h15 (en train).

Afin de préparer ce voyage au mieux avec l'agence Frantour, M. Hutin invite les membres et les conjoints à confirmer leur participation au plus vite.

En séance du conseil municipal de janvier prochain, M. Hutin donnera plus de précision sur ce voyage.

6.3 Remerciements

Mme Serafini, à son tour, remercie les membres ainsi que leurs conjoints pour leur précieuse aide au repas des aînés, journée pleine d'émotions et de rigolades ainsi qu'à la décoration du sapin Noël et à la traditionnelle soupe communale.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin clôt la séance à 20h00 et invite les membres présents à se rendre dans la salle des mariages pour partager une marmite d'escalade.